

Séance ordinaire du 11 janvier 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 11 janvier 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2016-01-11-001

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 -
19 h 00

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 –
19 h 05

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2015

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2015
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2015
- 100-7 Approbation de la liste des comptes 2016, payables en janvier 2016
- 100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2016
- 100-9 Emploi étudiant été 2016 – Demande de financement – Emploi d'été Canada 2016
- 100-10 Adoption du règlement numéro 284 concernant l'adhésion de la municipalité de Bouchette à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais
- 100-11 Approbation de la liste des matricules créditeurs au 31 décembre 2015

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

- 500-1 Déjeuner Centraide

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2015
- 600-3 CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – Hydro-Québec
- 600-4 Parc régional du Lac des Trente en Un Milles – Demande de charte
- 600-5 Parc régional du Lac des Trente et Un Milles – Demande d'aide financière – Tourisme Outaouais

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité des loisirs de Bouchette – Demande de contribution 2015
700-2 Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau – Saison 2016
700-3 Centre Quatre Saisons – Acquisition d'un défibrillateur
700-4 Centre Quatre Saisons – Acquisition d'équipements

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Sable pour les citoyens
900-2 Prix pour site internet

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015

M.B. 2016-01-11-002

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 - 19h

M.B. 2016-01-11-003

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 - 19 h, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Procès-Verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 - 19h05

M.B. 2016-01-11-004

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 - 19 h 05, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2015

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de décembre 2015.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2016-01-11-005

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2015, pour un montant total de 4785.86 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 décembre 2015 est déposé pour information aux membres du conseil.

Projet de voirie 2015 – Virement de crédits

M.B. 2016-01-11-006

Considérant que le solde disponible inscrit au suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 décembre 2015 est déficitaire au montant de 2775\$;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de procéder à un virement de crédits au montant de 2775\$ en provenance du poste « Rémunération employés voirie » (02-320-10-141) afin de combler ce déficit budgétaire pour les travaux d'urgence en voirie exécutés en décembre.

Adoptée à l'unanimité

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2015

M.B. 2016-01-11-007

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2015 pour un montant total de 114 471.79 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2015

M.B. 2016-01-11-008

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2015 pour un montant de 39 028.73 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Approbation de la liste des comptes 2016 payables en janvier 2016

M.B. 2016-01-11-009

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes 2016 payables en janvier 2016 pour un montant total de 29 955.05\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Adoption des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2016

M.B. 2016-01-11-010

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants sont approuvés au budget de l'année 2016 ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2016 adopté par la municipalité de Bouchette ;

Considérant que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2016 adopté par la municipalité de Bouchette, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements ;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche ;
- Le paiement des salaires des pompiers volontaires ;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par la loi provinciale et fédérale ;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension ;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'internet, d'électricité, d'huile à chauffage et de carburant ;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité ;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi ;
- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil ;
- Les paiements des frais de poste ;
- Le paiement de quotes-parts de la M.R.C. et d'ententes intermunicipales;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires.

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente et ce, pour adoption par le conseil de la municipalité.

L'adoption de la présente résolution abroge la résolution M.B. 2015-01-12-007 adoptée le 12 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité

100-09 Emploi étudiant été 2016 – Demande de financement – Emploi d'été Canada 2016

M.B. 2016-01-11-011

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyé par Luc Larivière, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2016 » pour la période estivale 2016 et ce, pour deux (2) étudiants dans le domaine de l'hygiène du milieu.

Adoptée à l'unanimité

110-10 Adoption du règlement numéro 284 concernant l'adhésion de la municipalité de Bouchette à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais

M.B. 2016-01-11-012

RÈGLEMENT NUMÉRO 284

Règlement numéro 284 concernant l'adhésion de la municipalité de Bouchette à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais.

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette désire obtenir les services d'une cour municipale pour assurer une justice de proximité sur son territoire en facilitant notamment la pleine application de ses règlements municipaux et la poursuite des contrevenants;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 de l'Entente portant sur la délégation à la municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour, une municipalité peut adhérer à cette entente aux conditions qui y sont mentionnées;

ATTENDU QUE la municipalité accepte par règlement les conditions d'adhésion énoncées à l'annexe « A » jointe au présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu :

QU'il soit statué et ordonné par règlement numéro 284 du Conseil de la municipalité de Bouchette et il est par le présent règlement statué et ordonné comme suit :

ARTICLE 1

La municipalité de Bouchette adhère à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et accepte d'être soumise aux conditions prévues à cette entente et à l'annexe jointe au présent règlement. Une copie de cette entente est aussi annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer au nom de la municipalité, l'annexe confirmant l'adhésion de cette dernière à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux conditions qui y sont mentionnées.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adopté à l'unanimité

110-11 Approbation de la liste des matricules créditeurs au 31 décembre 2015

M.B.2016-01-11-013

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyé par Luc Larivière, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre le remboursement de taxes, selon la liste déposée et ce, pour un montant de 205.59\$.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de décembre 2015.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois de décembre 2015.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 Déjeuner Centraide

M.B. 2016-01-014

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de remettre la somme de 500\$ à l'organisme Centraide comme contribution 2016 en remplacement de l'organisation d'un déjeuner.

Cette somme de 500\$ sera imputée au poste « Santé et bien-être – Autres » (02-590-00-599).

Adoptée à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2015

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de décembre 2015 sont déposées.

600-3 CPATQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – Hydro-Québec

M.B. 2016-01-11-015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro-Québec pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, les lots décrits à l'annexe 1, annexe jointe à la demande, et touchant 23 propriétés situées dans la municipalité de Bouchette;

Considérant que la demande rencontre les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Bouchette;

Considérant que l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour des fins autres que l'agriculture pour les lots situés dans la municipalité de Bouchette, lots décrits à la l'annexe 1 de la demande déposée par Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Parc régional du Lac des Trente et Un Milles – Demande de charte

M.B. 2016-01-11-016

Considérant que les municipalités de Délage, de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, de Bouchette et de la ville de Gracefield œuvrent actuellement à la préparation d'un plan de développement récréotouristique du Lac des Trente et Un Milles;

Considérant que le mode de gestion retenu dans le cadre de ces travaux est la création d'un parc régional ;

Considérant que chacune des municipalités a demandé en décembre 2015 par voie de résolution à la MRCVG d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du MAMOT en vue de la création du parc régional du Lac des Trente et Un Milles;

Considérant que les 4 municipalités ont également demandé à la MRCVG une délégation de gestion du territoire concerné en faveur d'un organisme sans but lucratif à être formé;

Considérant que la MRCVG a résolu lors de l'assemblée régulière du 8 décembre 2015 de demander au MAMOT la création du parc régional du Lac des Trente et Un Milles;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser le maire Réjean Major, à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à la demande d'une charte pour le parc régional du Lac des Trente et Un Milles. Il est également résolu de déléguer Réjean Major à titre de représentant de la municipalité de Bouchette sur le conseil d'administration de la corporation du parc régional du Lac des Trente et Un Milles et Pierre Parisien pour agir à titre de substitut au représentant.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Parc régional du Lac des Trente et Un Milles – Demande d'aide financière – Tourisme Outaouais

M.B. 2016-01-11-017

Considérant que les municipalités de Déléage, de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, de Bouchette et de la ville de Gracefield oeuvrent actuellement à la préparation d'un plan de développement récréotouristique du Lac des Trente et Un Milles ;

Considérant que le mode de gestion retenu dans le cadre de ces travaux est la création d'un parc régional ;

Considérant que chacune des municipalités a demandé en décembre 2015 par voie de résolution à la MRCVG d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du MAMOT en vue de la création du parc régional du Lac des Trente et Un Milles;

Considérant que les 4 municipalités ont également demandé à la MRCVG une délégation de gestion du territoire concerné en faveur d'un organisme sans but lucratif à être formé;

Considérant que la MRCVG a résolu lors de l'assemblée régulière du 8 décembre 2015 de demander au MAMOT la création du parc régional du Lac des Trente et Un Milles;

Considérant que les 4 municipalités ont entrepris des démarches en vue de la création de la corporation du parc régional du Lac des Trente et Un Milles;

Considérant que la corporation ne pourra être effective avant la date limite de présentation des demandes de contributions financières au fonds de développement touristique de Tourisme Outaouais du 18 janvier 2016 et que de ce fait, les municipalités se doivent d'intervenir directement;

Considérant que la réalisation des infrastructures au pont de Pierre dans la municipalité de Déléage et que l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau, d'un stationnement et d'une aire de repos à la baie Matte font partie des priorités d'interventions qui seront inscrites dans le plan d'action du plan d'aménagement du parc régional du Lac des Trente et un Milles ;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de présenter une demande conjointe des 4 municipalités visant une contribution financière de la part de Tourisme Outaouais pour la réalisation des infrastructures prévues au pont de Pierre et à la baie Matte. Il est également résolu d'utiliser la contribution financière requise de la municipalité à même le budget 2016 réservé aux fins de fonctionnement et de développement du parc régional. Il est enfin résolu de mandater Johanne Poulin, mairesse de Gracefield et André Carle, maire de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour signer au nom des 4 municipalités toute demande d'aide financière et de contrats relatifs à ces projets.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité des loisirs de Bouchette – Demande de contribution 2015

M.B. 2016-01-11-018

Considérant la demande déposée par le Comité des loisirs au sujet d'un remboursement des dépenses effectuées par le comité durant l'année 2015;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de verser la somme de 5725 \$ au Comité des loisirs de Bouchette et ce, en remboursement des dépenses pour l'année 2015. La somme de 5725 \$ sera imputée au poste « Subvention loisirs » (02-701-91-970).

Adoptée à l'unanimité

700-2 Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau – Saison 2016

M.B. 2016-01-11-019

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de participer au financement du coût de transport collectif du programme du « Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau ». Cette participation signifie que la municipalité défrayera la part de la municipalité pour le transport collectif, soit la somme de 60\$ par enfant de Bouchette qui s'inscrit au programme. De plus, encore cette année (2016), la municipalité défrayera aussi la part des parents pour le transport, soit 60\$. Il sera demandé aux parents de déposer à la municipalité la somme de 120\$ pour le transport et ce dépôt sera remis par la suite aux parents avec des preuves que l'enfant a participé à au moins 5 dimanches sur les 8 dimanches prévus pour cette activité. Cette dépense sera imputée au poste « Programme ski et planche » (02-701-90-329).

Adoptée à l'unanimité

700-3 Centre Quatre Saisons – Acquisition d'un défibrillateur

M.B. 2016-01-11-020

Considérant qu'il serait bon de procéder à l'acquisition d'un défibrillateur pour le Centre Quatre Saisons;

Considérant qu'il serait aussi bon de procéder à l'acquisition d'un défibrillateur pour le Centre municipal;

Considérant les demandes de prix effectuées par l'inspecteur municipal pour ces appareils;

Considérant le montant de 3000\$ inscrit au budget 2016 relativement à ces deux équipements;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'acquisition de deux défibrillateurs, un pour le Centre Quatre Saisons et un pour le Centre municipal. Il est aussi résolu de procéder à l'acquisition de supports pour leur installation. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Équipement loisirs » (03-600-00-000) et les crédits manquants seront pris à même le poste budgétaire « Immobilisations » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

700-4 Centre Quatre Saisons – Acquisition d'équipements

M.B. 2016-01-11-021

Considérant qu'il serait intéressant de procéder à certaines acquisitions de jeux pour le Centre Quatre Saisons;

Considérant qu'il serait intéressant de procéder à l'installation d'un système de son au Centre Quatre Saisons;

Considérant la somme incluse au budget 2016 pour ce genre d'équipements;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée de karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'acquisition d'une table de tennis de table (ping pong) et d'un jeu de soccer de table (babyfoot). Elle est également mandatée pour obtenir un prix pour l'achat et l'installation d'un système de son pour le Centre Quatre Saisons. Le dépense liée aux deux acquisitions sera imputée au poste « Immobilisations – Équipement loisirs » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Sable disponible aux citoyens

Note au procès-verbal

Une vérification est demandée en ce qui concerne le sable rendu disponible aux citoyens afin de s'assurer que le matériel soit accessible. Cette vérification sera effectuée par l'inspecteur municipal.

800-2 Demande de remboursement – Taxes commerciales pour le service de collecte des ordures et du recyclage

M.B. 2016-01-11-022

Considérant la demande déposée pour le 43 rue Principale;

Considérant que cette demande vise le remboursement de la taxe commerciale facturée pour cet immeuble et ce, pour le service de collecte des matières résiduelles et des matières recyclables;

Considérant que ledit local a été utilisé comme logement après la fermeture du commerce;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de répondre favorablement à la demande, soit de procéder à un remboursement de la taxe commerciale pour la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables tout en considérant un ajout de taxe résidentielle pour le même service et ce, pour ledit local utilisé comme logement. Une somme de 289\$, soit 405\$ moins 116\$, sera donc remboursée au propriétaire du 43 rue Principale et ce, pour le service de collecte des matières résiduelles et des matières recyclables pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Association du Grand Lac Rond – Demande visant l'éradication du phragmite**Note au procès-verbal**

Une rencontre se tiendra relativement à cette demande. Le maire, un conseiller et la directrice générale rencontreront ce représentant de l'association du Grand Lac Rond.

800-4 Guide touristique 2016-2017 de la Vallée-de-la-Gatineau – Publicité

M.B. 2016-01-11-023

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adhérer encore cette année à l'offre de publicité dans le guide touristique officiel de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. Cette dépense au coût de 750\$ plus taxes pour une publicité d'une demi-page sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

Adoptée à l'unanimité

800-5 Logement en Santé Vallée-de-la-Gatineau - Appui

M.B. 2016-01-11-024

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'appuyer l'organisme « Logement en Santé Vallée-de-la-Gatineau » dans ses démarches visant la réalisation de logements sociaux au centre de la ville de Gracefield pour des personnes de 45 ans et plus ayant des revenus faibles ou modestes.

Adoptée à l'unanimité

800-6 Maintien des services au CLSC de Low - Appui

M.B. 2016-01-11-025

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'appuyer la Municipalité de Low dans ses démarches visant le maintien des services offerts par le CLSC situé dans cette municipalité, de renverser les décisions de diminuer les heures de l'infirmière et la coupure de poste de la réceptionniste.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Sable pour les citoyens

Sujet traité à la correspondance.

900-2 Prix pour site internet

M.B. 2016-01-11-026

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir un prix afin de refaire le site internet de la municipalité tout en considérant que les employés puissent y apporter des mises à jour par la suite.

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- L'emplacement et disponibilité des défibrillateurs

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2016-01-11-027

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière